



DÉCLARATION CAPA PSY E.N. DU 12 février 2019 **Académie de Dijon**

Cette nouvelle CAPA se tient dans un contexte général toujours très préoccupant, avec une situation sociale dans laquelle s'exprime une colère légitime qu'il est urgent de prendre au sérieux. Les revendications portées haut et fort dans les rues et sur les réseaux sociaux sont partagées par les militants du SNES-FSU et du SNUipp-FSU, notamment la revalorisation des salaires et pensions et l'accès aux services publics pour tous.

Au niveau de la fonction publique, l'absence de réponses aux revendications, la détérioration des conditions de travail, le manque de dialogue social ne peuvent qu'accroître le mécontentement des collègues : la question des salaires est aussi celle de la reconnaissance de nos métiers !

En regardant quelques chiffres on note bien la dégradation : en 1980, les professeurs, CPE et COPsy débutants gagnaient 2 fois le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 fois. Si l'on compare avec d'autres pays, comme l'Allemagne, les professeurs sont payés 56% de plus que leurs collègues en France. Après 15 ans, l'écart de salaire entre enseignants de pays comparables est multiplié par 4. Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat est d'environ 1% par an, soit 9%.

Plus précisément, depuis l'arrivée de ce gouvernement, alors même que les conditions de travail se détériorent, les attaques concernant le salaire net des fonctionnaires se sont multipliées : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report d'un an des mesures PPCR devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2018, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale.

L'ordre du jour de cette CAPA nous place, de fait, au cœur des revendications qui secouent le pays depuis plus de 2 mois, puisque l'avancement a un impact direct sur le salaire et donc le pouvoir d'achat des salariés.

Nous rappelons les revendications de la FSU : un avancement d'échelon au rythme le plus favorable pour tous, la déconnexion entre évaluation professionnelle et progression de carrière, un régime indemnitaire aligné sur le régime actuellement le plus favorable pour les 2 spécialités, la revalorisation de l'indemnité de charges administratives prévue pour les DCIO, la remise en cause de la pérennité des avis portés par l'administration.

Lors du CTM du mercredi 30 janvier 2019, la DGESCO a présenté le « projet de décret relatif à l'expérimentation pour une durée de 3 ans de la mise à disposition des régions, de fonctionnaires et d'agents de l'État, volontaires, exerçant dans les services et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale ». Ce projet découle directement de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Le SNES-FSU continue de dénoncer ces dispositions qui correspondent à une nouvelle tentative de décentralisation des PsyEN-EDO et qui ont pour seuls buts de casser le service public d'orientation de l'EN, au profit du privé, de mettre en extinction la spécialité EDO et de faire disparaître la conception éducative et développementale de l'orientation que nous portons.

Les élu-es psy EN SNES-SNUipp-FSU